

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
23 FÉVRIER 2017 À 19 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN :

D'AUTORISER L'USAGE « ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES » AUX 2E ET 3E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE SIS AU 2352, RUE DUVERNAY (SECTEUR PETITE-BOURGOGNE)

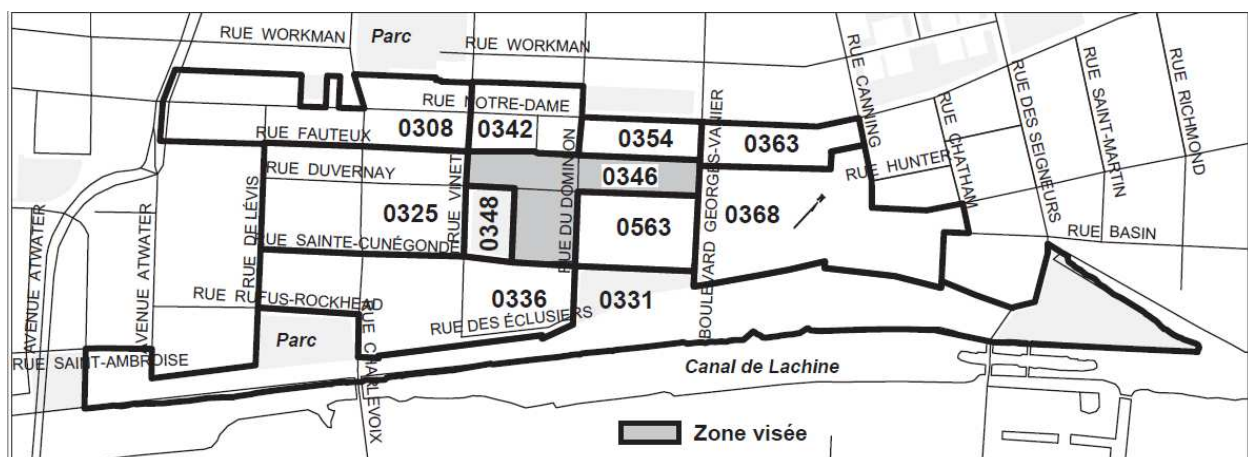
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance du 7 février 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **23 février 2017 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ième} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'usage « activités communautaires » aux 2e et 3e étages de l'immeuble sis au 2352, rue Duvernay. Cet usage déroge aux articles 155 à 157 du Règlement d'urbanisme (01-280) définissant les usages permis dans les catégories H.4 à H.6, c'est-à-dire des bâtiments de 4 à 36 logements, des maisons de chambres, des maisons de retraite ainsi que des gîtes touristiques.

Les dispositions de la résolution se rapportant aux usages sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0346 ainsi que les zones contiguës 0308, 0325, 0331, 0336, 0342, 0348, 0354, 0363, 0368 et 0563, tel qu'illustré ci-dessous :



Le premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 février 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement